



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DECISION N°2024-086
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"CES Évaluation des risques liés aux milieux aériens"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 11 juin 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux milieux aériens » (CES AIR) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée de 4 ans :

Madame MANDIN Corinne, présidente
Monsieur LERAY Fabrice, vice-président
Madame ACHARD Sophie
Monsieur ANDRÉ Michel
Monsieur BUTEAU Stéphane
Madame CASSADOU Sylvie
Madame COATES Laureline
Monsieur DURIF Marc
Madame GUIGON Elodie
Monsieur HULO Sébastien
Madame JACQUEMIN Bénédicte
Monsieur LABORDE-CASTÉROT Hervé
Monsieur LAMBRÉ Claude
Madame LARBRE Juliette
Madame LE BOT Barbara
Monsieur LEROYER Christophe
Madame NADIF Rachel
Madame OPPLIGER Anne
Monsieur POURCHEZ Jérémie

.../...

Madame PRAUD Delphine
Madame SAADE-ANTYPAS Anastasia
Madame SMARGIASSI Audrey

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 25/06/2024

Le Directeur Général

Pr Benoît VALLET